

## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif de Lille



**Christophe HERVOUET**  
Président du tribunal  
administratif de Lille



Pas-de-Calais



### Effectifs de la juridiction :

94

personnes dont :

41

magistrats

53

agents de greffe  
et aides à la décision

Le tribunal a connu en 2023 une augmentation de 15 % du nombre de recours dont il a été saisi (11 517 contre 10 019 en 2022). Cette évolution est essentiellement due à celle du contentieux des étrangers (+30 %, après +15 % l'année précédente) et des affaires relatives aux droits sociaux (RSA, APL, etc.), également en forte augmentation (+22,8 %). D'autres types de litiges sont en revanche moins présents dans les affaires enregistrées en 2023 : ceux de l'environnement (-19,7 %) et de la fiscalité (-9,5 %). Le nombre d'affaires jugées a lui aussi augmenté (10 123 décisions, soit +2,5 % par rapport à 2022).

Malgré ces hausses, la juridiction a réussi à diminuer son délai de jugement de 24 jours. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de recours a logiquement été accompagnée d'un accroissement significatif des demandes d'aide juridictionnelle (4 031, soit +21,4 % par rapport à 2022), dont le traitement rapide a permis cette année encore de garantir l'accès au juge pour les justiciables les moins favorisés.

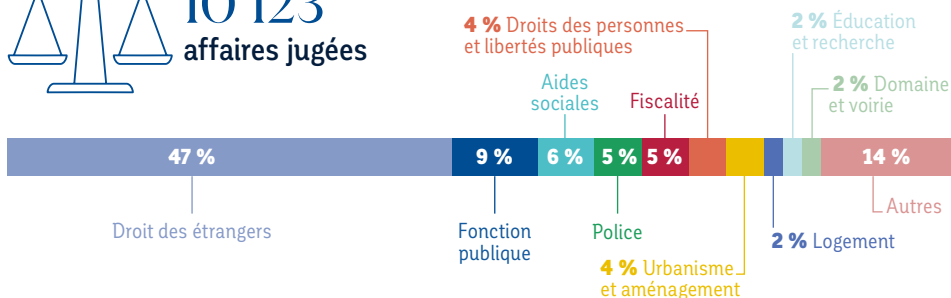
En outre, l'augmentation du nombre de référés (32 %), procédures d'urgence qui représentent 17,8 % des affaires traitées par le tribunal, démontre si besoin était que ces procédures répondent à un fort besoin, de la part des justiciables, de réactivité de la juridiction.

Le pôle « médiations » a quant à lui été confronté à une baisse d'activité liée au développement de la médiation préalable obligatoire (MPO), qui subordonne dans certaines matières la recevabilité des actions contentieuses à l'engagement par le plaignant d'une tentative de médiation. Le tribunal en a néanmoins engagé 56 dans l'année et achevé 69 avec un accord des parties dans près de 55 % des cas.

# 2023 en chiffres



10 123  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Domaine et voirie** : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 295

affaires jugées en urgence (référés)

+32 % par rapport à 2022



10 mois et 3 jours

de délai moyen de jugement

-25 jours par rapport à 2022



83,7 %

des recours déposés par téléprocédure

37,6 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



74,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



56

médiations engagées

54 % de taux de réussite